



l'irtf est elle automatique apres une oqtf

Par **momolass**, le **12/06/2019** à **12:27**

bonjour

je m'appelle Mohamed ali j'ai été retenu au centre de rétention de Vincennes le 26/08/2016 et on m'a notifié un OQTF sans délai menace ordre public et après tous les recours administratifs et juridiques possibles effectués par mon avocat on m'a reconduit en Tunisie le 05/10/2016 où je vis depuis, ma question est la suivante :

es-ce que j'ai eu une IRTF au même temps que l'OQTF et si oui combien de temps ça dure cette dernière ?

MERCI

Par **amajuris**, le **12/06/2019** à **13:14**

Bonjour,

impossible de savoir si vous avez fait l'objet d'une IRTF, mais le consulat de France pourra toujours refuser de vous délivrer un visa pour risque de trouble à l'ordre public.

Salutations

Par **momolass**, le **12/06/2019** à **13:20**

donc la prefecture n'a pas l'obligation de me notifié l'interdiction pendant ou apres ma periode de retention au CRA et j'ai aucun moyen de savoir si j'ai ou pas une interdiction mais dans mon casy a il pas une periode maximal d'interdiction ou moin ?

Par **amajuris**, le **12/06/2019** à **13:46**

tant que votre présence en france présentera un risque de trouble à l'ordre public, le consulat de france pourra vous refuser de vous délivrer un visa..

il existe des interdictions définitives du territoire français.

Par **momolass**, le **12/06/2019** à **17:15**

IL Y A RIEN QUE JE PUISSE FAIRE POUR SAVOIR QUE JE SUIS INTERDIS OU PAS LE PROBLEME EST QUE MA FEMME EST RESIDENTE EN FRANCE ET ELLE VA ME DEMANDER LE REGROUPEMENT FAMILIALE